

DEC162529DR15

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Maryse Van Overstracten, responsable du pôle ressources et affaires générales, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la Délégation Aquitaine

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 nommant Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine, délégation est donnée à Mme Maryse Van Overstracten, responsable du pôle ressources et affaires générales, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire pour la journée du lundi 7 novembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 8 novembre 2016

La déléguée régionale

Gaëlle Bujan

